



**NAMUR
CAPITALE**

Département du Cadre de Vie
Service Éco-conseil
Rue Frères Biéva 203
5020 Vedrin
0800 935 62
ecoconseil@ville.namur.be

Nourrissage des chats errants sur le territoire namurois

Charte pour le respect de la propreté publique

La carte de nourrissage est un document indispensable qui peut être demandé à tout moment par les autorités compétentes.

En cas de non-respect de la charte, la carte et l'autorisation de nourrissage peuvent être retirés après deux avertissements.

Je soussigné-e :

Madame, Monsieur (Nom, Prénom)

Domicilié-e au (adresse)

Joignable au (téléphone)

Site de nourrissage (adresse)

M'engage par la présente à respecter la charte et les conditions reprises ci-dessous dans le cadre du nourrissage des chats errants, à savoir :

1. Donner de la nourriture adaptée

- Je nourris avec des aliments facilement consommables et adaptés aux chats (éviter les restes de repas, les carasses, les os, les arêtes, les abats crus, etc.).
- J'utilise, lorsque la température excède les 20°C, de la nourriture sèche de type croquettes.

2. Garder le site de nourrissage propre

- Je dépose la nourriture adaptée dans des récipients appropriés et non directement au sol.
- Je ramasse toute la nourriture non consommée après le nourrissage (excepté les gamelles d'eau).
- Je reprends les récipients après usage et les nettoie.
- Je nettoie le lieu de nourrissage.

3. Nourrir les chats à heures fixes (pour les habituer à manger à un moment précis de la journée)

4. Respecter le voisinage en protégeant le site de toute nuisance sonore ou visuelle

5. Informer et demander au service Éco-conseil la stérilisation de tout nouvel animal errant sur le site



Fait à Namur, le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »